

Communiqué de presse - 08/07/2021

ÉVÈNEMENTS

ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Réunissant chaque année entre 25 000 et 30 000 personnes aux Oudairies, le feu d'artifice du 14 juillet est devenu un événement attendu du calendrier estival yonnais. Cependant, malgré la levée progressive des restrictions et des couvre-feux, la crise sanitaire reste un frein à tous les grands rassemblements susceptibles de générer des situations à risque. Garante de la sécurité de ses habitants, La Roche-sur-Yon doit adapter ses propositions d'évènements en fonction de ce contexte évolutif. C'est donc avec regret que la Ville doit malheureusement renoncer à tirer son traditionnel feu d'artifice du 14 juillet cette année.

Pour maintenir un tel évènement, les mesures sanitaires, imposées par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021, sont multiples. Parmi elles, l'obligation de :

- Respecter les mesures barrières diminuant fortement la jauge d'accueil pour le spectacle ;
- Mettre en place un pass sanitaire pour les rassemblements de plus de 1000 personnes, dès lors que l'on crée une zone de contact prolongé.

Ces mesures ont pour conséquence d'engendrer des conditions d'accueil délicates pour le public et des situations de contrôle complexes pour les agents sur site (regroupements intempestifs sur la voie publique), impactant le caractère festif et convivial d'une telle manifestation.

De plus, l'évolution récente de la situation sanitaire (avec l'apparition des variants Delta et Lambda) oblige la municipalité à faire preuve de prudence afin de toujours assurer la sécurité des personnes.

Consciente des conséquences de cette annulation sur l'activité des entreprises de spectacles pyrotechniques, la Ville entreprend actuellement un travail pour un report du feu d'artifice sur la deuxième moitié de l'année 2021.

La cérémonie patriotique de fête nationale (honneurs à l'emblème, revue des troupes, remise des décorations et défilé), organisée le 14 juillet à 11h place Napoléon par la délégation militaire départementale, est quant à elle maintenue en l'état.